

Circulaire 6116

du 20/03/2017

Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants ou temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire	
 ☑ Fédération Wallonie-Bruxelles ☐ Libre subventionné ☐ libre confessionnel ☐ libre non confessionnel ☐ Officiel subventionné 	 Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire ordinaires et spécialisés, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; Aux Administrateurs(trices) des internats 	
	autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;	
Type de circulaire	la Fédération Wallonie-Bruxelles ;	
☑ Circulaire administrative☐ Circulaire informative	 Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysem et de plein air, du Centre d'autoformation et formation continuée à Huy, du Centre technique pédagogique à Frameries, du Centre technologies agronomiques à Strée et du Cen 	
Période de validité	horticole à Gembloux.	
	Pour information :	
Documents à renvoyer		
⊠ Oui	- Aux Coordonnateurs de zone(s);- Aux organisations syndicales.	
□ Date limite: 14/04/2017	- Aux organisations syndicales.	
☐ Voir dates figurant dans la circulaire		
Mot-clé:		
CDPA Changement d'affectation		

Signataire

Ministre / AGE - Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par Administration : la Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur Jacques LEFEBVRE Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants ou temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 20 mars 2017 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes pour un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants ou temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Toute demande doit être introduite, à l'aide des documents repris en annexe, par pli recommandé pour le 14 avril 2017 <u>au plus tard</u> (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3E321
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente circulaire est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone 02/4132029 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Une adresse mail est également à disposition: recrutement.enseignement@cfwb.be .

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge du 20 mars 2017 constitue la seule source d'information officielle.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Directeur général

Jacques LEFEBVRE

Ministère de la Communauté française

Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et dans des emplois temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'article 8 quater §2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 1996 créant des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française prévoit que dès qu'il a connaissance de la vacance ou de la libération temporaire d'un emploi, le Gouvernement peut lancer un appel aux candidats à un changement d'affectation par avis inséré au Moniteur belge.

L'arrêté précité définit la mission, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des centres de dépaysement et de plein air.

I. Spécificités du travail dans les Centres de dépaysement et de plein air

S'ils présentent avec les établissements scolaires et les internats des caractéristiques communes, les Centres de dépaysement et de plein air s'en distinguent néanmoins et attendent de leurs personnels pédagogiques (P.E & P.A.) qu'ils puissent entre autres :

- avoir une condition physique leur permettant l'encadrement de groupes en sites extérieurs et naturels (forêts, grottes, terrils...);
- accepter une souplesse dans les attributions et les horaires, justifiée par l'accueil de groupes souvent hétérogènes et différents chaque semaine ;
- faire preuve de souplesse pédagogique pour accueillir des jeunes appartenant à des niveaux d'enseignement différents ;
- être capable, en équipe, d'adapter les activités pédagogiques existantes ou d'en créer de nouvelles.

En raison de la spécificité de chaque centre, tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la direction du Centre concerné.

II. Mission des Centres

1. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 4130 ESNEUX, Domaine du Rond Chêne, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de favoriser l'organisation de mi-temps pédagogiques centrés sur l'éducation à l'environnement.
- 2. **Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6670 GOUVY**, rue Beho, 10, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental, du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de permettre aux élèves de pratiquer des sports d'hiver.
- 3. **Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6724 MARBEHAN**, rue du Chenel, 23, est destiné aux élèves de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre.
- 4. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6870 SAINT-HUBERT, rue du Parc, 1, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre.

5. **Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6920 WELLIN**, rue de la Station, 36, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre, et notamment en informatique.
- 6. **Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6470 SIVRY-RANCE**, route de Mons, 52, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves à l'écologie urbaine et à l'environnement;
- d'initier les élèves à la météorologie et à l'astronomie.
- 7. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 5580 ROCHEFORT (HAN-SUR-LESSE), rue des Chasseurs Ardennais, 40, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et les étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique à l'étude de l'environnement et à l'écologie;
- de favoriser l'éveil informatique des élèves de l'enseignement primaire.
- 8. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 6760 VIRTON (ETHE-BUZENOL), rue du Bar, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'assurer aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique une formation à l'étude du milieu et à l'éducation à l'environnement;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à l'étude du milieu et à l'éducation à l'environnement.
- 9. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 7100 LA LOUVIERE (SAINT-VAAST), rue Omer Thiriar, 232, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécial et aux étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves et les étudiants à l'étude du milieu, de leur faire connaître l'archéologie industrielle et le folklore de la région;
- d'initier les enseignants à l'éducation aux médias.
- 10. Le Centre de dépaysement et de plein air situé à 7600 PERUWELZ, bld Léopold III, 58, est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé et aux étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à l'environnement et à l'écologie;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre, notamment en informatique et en relations humaines;
- de favoriser l'utilisation des moyens audiovisuels en tant qu'outil pédagogique.

Les candidats désirant plus de précisions sur les missions des Centres peuvent s'adresser au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction des Activités parascolaires et des Centres de dépaysement et de plein air – Monsieur F. DEGEE (tél. 02/690.81.36) pour obtenir une brochure décrivant les activités développées dans chaque Centre.

III. <u>Les emplois suivants sont actuellement à conférer dans ces Centres par changement d'affectation:</u>

1. Centre de dépaysement et de plein air d'Esneux

- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi définitivement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi temporairement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducatrice interne (emploi définitivement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducatrice interne (emploi temporairement vacant)

2. Centre de dépaysement et de plein air de Gouvy

- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi temporairement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction éducatrice interne (emploi définitivement vacant)

3. Centre de dépaysement et de plein air de Marbehan

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de **professeur** de cours généraux dans l'enseignement secondaire de **degré inférieur** (**sciences-géographie**) (emploi définitivement vacant) ;
- 2 emplois à temps plein dans la fonction d'éducatrice interne (emploi définitivement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi définitivement vacant).
- 1 emploi à temps plein instituteur(trice) primaire (emploi définitivement vacant)
- ¼ emploi à temps plein dans la fonction d'**infirmière** (emploi définitivement vacant)

4. Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Hubert

- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi définitivement vacant)
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire de degré inférieur (sciences) (emploi définitivement vacant)

5. Centre de dépaysement et de plein air de Wellin

Aucune demande

6. Centre de dépaysement et de plein air de Sivry-Fleurus

Aucune demande

7. Centre de dépaysement et de plein air de Han-sur-Lesse

- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur interne (emploi temporairement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducatrice interne (emploi définitivement vacant) ;
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'éducateur externe (emploi temporairement vacant) ;
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de **professeur** de cours généraux dans l'enseignement secondaire de **degré inférieur (sciences)** (emploi temporairement vacant) ;

8. Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Vaast

 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi définitivement vacant);

9. Centre de dépaysement et de plein air de Péruwelz

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de **professeur** de cours généraux dans l'enseignement secondaire de **degré inférieur (sciences)** (emploi temporairement vacant) :
- secondaire de **degré inférieur (sciences)** (emploi temporairement vacant);

 1 emploi à temps plein dans la fonction de **professeur** de cours généraux dans l'enseignement secondaire de **degré supérieur**: **biologie** (emploi définitivement vacant);

10. Centre de dépaysement et de plein air de Virton (Buzenol)

- 1 emploi à mi-temps dans la fonction de **professeur** de cours généraux dans l'enseignement secondaire de **degré inférieur (sciences)** (emploi définitivement vacant).

Le membre du personnel à qui serait accordé le changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant sera affecté au Centre sollicité le 1^{er} juillet 2017.

Le membre du personnel à qui serait accordé le changement d'affectation provisoire dans l'emploi temporairement vacant ne sera affecté au Centre sollicité que si l'emploi qu'il y occupera devient définitivement vacant. Dans ce cas, l'affectation prendra cours le 1^{er} jour du mois qui suivra la notification de la vacance de cet emploi au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la commission d'affectation.

IV. FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

CONDITION REQUISE:

Nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la fonction correspondant à celle de l'emploi sollicité.

DOCUMENT A JOINDRE:

Une copie de l'arrêté de nomination à titre définitif.

Les candidatures **motivées** doivent être envoyées, par recommandé, le 14 avril 2017 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3 E 321
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Une copie de la demande doit également être adressée dans le délai fixé ci-avant à

Monsieur Didier LETURCQ,
Président de la Commission d'affectation des Centres de dépaysement et de plein air de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Les demandes doivent être motivées et complétées conformément au formulaire ci-annexé.

Les candidats qui seraient intéressés par plusieurs emplois repris à la présente sont invités à introduire leur demande en prenant soin, dans ce cas, de numéroter ces emplois dans l'ordre de leur préférence.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés cidessus.

Demande de changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant et/ou temporairement vacant dans un Centre de dépaysement et de plein air de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A renvoyer (par envoi recommandé) au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Bureau 3 E 321
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Le 14 avril 2017 au plus tard

NOM:
Prénom :
Adresse:no
Code postal : Localité :
Date de naissance
Téléphone :
Mail:
Nommé à titre définitif : - à la fonction de :
Etes-vous dans une position administrative particulière: disponibilité pour convenance personnelle disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc Si oui, laquelle ?

MOTIVATION DE LA DEMANDE:

Date: Signature:

NOM, prénom:	
NOM, prénom:	

EMPLOIS SOLLICITES			
ORDRE DE PREFERENCE	DENOMINATION (Emploi + Centre de dépaysement et de plein air à)		
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			

Date :	Signature :

ETATS DES SERVICES					
Etablissement	Fonction exercée (dénomination complète et niveau)	A titre: - temporaire - temporaire prioritaire - définitif	Nombre d'heures hebdo- madaires	Date de début et date de fin de chaque prestation	
		deminen		presention	

Date:

Signature, précédée de la mention manuscrite : « certifié sur l'honneur sincère et véritable » :